



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chercheurs

Question écrite n° 64573

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la recherche sur l'inquiétante « fuite des cerveaux » en France. En effet, selon un rapport d'information du Sénat, « le niveau des rémunérations figure parmi les acteurs principaux de la "fuite des cerveaux, soit que les intéressés se détournent de la recherche, soit que, à l'occasion de leur séjour à l'étranger, ils préfèrent y rester pour mieux gagner leur vie. Ce facteur joue, semble-t-il, plus en début de vie professionnelle, notamment à l'égard des post-docs dont on sait qu'une partie demeurera expatriés. » Il lui demande bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le départ à l'étranger, pour un séjour de recherche post-doctoral, d'un certain nombre de jeunes chercheurs formés en France est reconnu par la communauté scientifique comme une étape utile et importante dans le cursus de ces chercheurs. Il contribue à parfaire et à enrichir leurs connaissances initiales et constitue donc un atout supplémentaire pour leur insertion dans la vie professionnelle. L'organisation du retour en France des chercheurs partis à l'étranger, afin qu'ils puissent faire bénéficier les laboratoires français et plus largement la recherche française, de l'expérience et des nouvelles compétences acquises, fait partie des préoccupations constantes du ministère de la recherche. Le nombre de thèses soutenues en France a beaucoup augmenté depuis la fin des années 1980, passant de 6 000 thèses soutenues en 1990 à plus de 10 000 en 1998 et 1999, après un pic à 11 000 en 1996 et 1997. On estime entre 1 500 et 2 000 le nombre de jeunes docteurs partis à l'étranger pour y réaliser un séjour de recherche post-doctoral, soit environ 15 % du nombre de docteurs. Sur ce chiffre, 45 % vont en Amérique du Nord, 50 % vont en Europe et 3 % vont au Japon. Le retour des jeunes chercheurs, pour ceux qui partent en Europe, est quasiment systématique. Pour les post-doctorants séjournant aux Etats-Unis, des études du CEREQ et de l'ambassade de France aux Etats-Unis montrent que la plupart de ces jeunes chercheurs souhaitent rentrer en France, après deux ou trois années d'expérience dans la recherche nord-américaine. Après trois ans de vie active, 94 % d'entre eux sont revenus en France, 6 % seulement restant à l'étranger. Des considérations de niveau de salaire peuvent effectivement avoir guidé le choix de ceux qui restent, mais ceux-ci apparaissent relativement peu nombreux. Pour favoriser les retours, toute une série d'initiatives ou de mesures spécifiques ont été prises depuis quelques années, à la fois pour améliorer l'échange d'informations entre organismes recruteurs français et chercheurs expatriés et pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs : ouverture du portail Internet Antarès, sur le site du ministère de l'éducation nationale, pour faciliter l'inscription à la qualification et la diffusion de la liste des emplois ouverts au concours dans le secteur public de la recherche ; action de l'association Bernard Grégory, spécialisée dans le placement des jeunes chercheurs ; réunion du forum France USA, organisé annuellement par le poste à Washington ; en 1999, cette manifestation a permis l'embauche de 300 chercheurs expatriés par des entreprises françaises ; action de l'ARISE, association américaine qui rassemble les CV d'environ un millier d'ingénieurs docteurs français aux Etats-Unis ; sur les années 1998, 1999, 2000, augmentation du nombre d'emplois offerts aux jeunes docteurs dans le secteur public, avec 1 500 nouveaux postes par an, principalement de maîtres de conférences ; depuis 1998, contingent annuel de 250 bourses post-doctorales

offertes chaque année pour permettre l'accueil de chercheurs post-doctoraux dans les PME et PMI françaises, l'objectif étant de faire progresser l'insertion des docteurs dans l'industrie ; mise en place, en 1999, de la loi sur l'innovation qui prévoit notamment la création d'incubateurs publics dans toutes les régions françaises (une centaine de chercheurs ont créé leur entreprise en 2000), le « concours national de création d'entreprises de technologie innovantes » lancé par le ministère de la recherche relève de la même préoccupation ; développement au sein du ministère, mais aussi des organismes de recherche, de programmes spécifiques destinés aux jeunes chercheurs, notamment afin de leur permettre de créer leur propre équipe de recherche (Action concertée jeunes chercheurs du ministère, programmes ATIPE du CNRS, programme AVENIR de l'INSERM) ; la possibilité ouverte aux organismes publics bénéficiaires de subventions du fonds national de la science (FNS) et du fonds de la recherche technologique (FRT) de recruter des jeunes scientifiques sur contrat à durée déterminée en donnant la priorité aux post-doctorants revenant de l'étranger. Les données dont ce ministère dispose montrent qu'il y a lieu de relativiser l'existence du phénomène de « fuite de cerveaux ». Au demeurant, il s'agit là d'un thème complexe et sensible qui doit faire l'objet d'une attention permanente de la part des pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64573

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4215

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5675